

Programme Actions Concertées pour le **M**aintien en **E**mploi (**PACME**)

Ce nouveau programme mis en place par le gouvernement provincial prévoit une aide directe aux entreprises pour leurs activités en gestion des ressources humaines et développement des compétences des travailleurs, sur les lieux de travail, en ligne ou à distance, afin qu'elles mettent à profit la pause actuelle pour accroître les compétences de leur main-d'œuvre. En plus, le PACME permettra de diminuer les impacts négatifs que la crise sanitaire ou le ralentissement économique pourrait avoir sur votre entreprise. Le programme peut aussi soutenir les entreprises qui auront, à court ou moyen terme, à apporter des changements à leurs activités habituelles.

Voici quelques détails du programme :

- **Remboursement de 100 % des dépenses admissibles**, par exemple pour les honoraires du formateur, **l'achat de matériel** ainsi que les activités en gestion des ressources humaines, **jusqu'à concurrence de 100 000 \$**.
- Les formations à distance admissible peuvent, entre autres, viser les compétences numériques relatives au télétravail, les bonnes pratiques liées aux enjeux sanitaires, la communication organisationnelle et l'amélioration du savoir-faire
- Le salaire des travailleurs en formation sera remboursé selon les modalités suivantes : **jusqu'à un maximum de 25 \$/ heure pour 25% à 100% des heures totales rémunérées**. La subvention sera modulée en fonction de l'aide d'urgence du gouvernement fédéral à laquelle l'entreprise est admissible.
- Le PACME entre en vigueur maintenant et prendra fin **le 30 septembre 2020**. Tous les projets des entreprises devront être soumis à Services Québec.
- Les entreprises et organismes admissibles sont les entreprises ayant des salariés, les organismes sans but lucratif, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale.

Les formations doivent idéalement se donner en ligne. Cependant, des formations en personne peuvent être admises en respect des règles édictées par les autorités de santé publique.

Afin de déposer une demande pour le financement d'une formation, vous devez communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de votre région.

Pour en savoir plus sur le PACME, consultez le <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>



Quelques suggestions de sujets de formation

Les possibilités de ce programme sont très grandes. Si votre contexte actuel le permet, nous vous suggérons de profiter de cette opportunité pour accroître les compétences de vos employés. Voici une liste à titre indicatif de quelques idées de formation pour le secteur forestier :

- Formation sur le lidar
- Formation sur ArcGIS (une partie des frais liés à l'achat de la licence pourraient également être remboursés par le financement du PACME)
- Formation en gestion des ressources humaines
- Formation au niveau du télétravail (une partie des coûts en matériel comme l'achat d'ordinateurs portables pourraient également être inclus dans la formation pour un maximum de 500 \$ par participant)
- Formation sur l'utilisation des drones en foresterie
- Formation sur les meilleures pratiques pour la consommation de carburant de la machinerie forestière
- Formation au niveau du règlement sur l'aménagement forestier durable des forêts (RADF)
- Formation de 16 heures en abattage manuel sécuritaire

Également, nous vous rappelons que ForêtCompétences offre aussi de la formation continue. Voici la liste des formations offertes par votre comité sectoriel de main-d'œuvre. Pour plus de détails sur notre offre de formation, communiquez avec nous!

FORMATIONS ET SERVICES

POUR VOTRE MAIN-D'ŒUVRE

Titre de la formation	Durée	Clientèle visée
Formation de compagnons pour métiers manuels (débroussaillage ou abattage manuel)	5 jours (45 heures)	Toute personne qui offre de l'accompagnement ou de la formation en entreprise : compagnon, travailleur d'expérience, contremaître, superviseur
Formation de compagnons pour métiers mécanisés (récolte du bois/voirie forestière)	2 jours (16 heures)	
Formation pratique d'intégration en emploi en récolte du bois court	8 semaines (256 heures)	Opérateurs de machines en récolte de bois courts (abattage et débardage)
Formation en gestion des ressources humaines adaptée au secteur forestier	5 jours (35 heures)	Toute personne qui supervise du personnel dans le secteur forestier
Formation en vente et marketing pour la main-d'œuvre en forêt privée	2 jours (16 heures)	Ingénieurs, technologues, techniciens ou contremaîtres en forêt privée
Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)	1 jour	Toute personne de 16 ans ou + et qui possède au minimum 2 saisons de travail. Disponible en récolte du bois et en voirie forestière
Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)	Variable selon le travailleur et le métier visé	Toute personne en emploi de 16 ans ou +, aucune expérience préalable requise. Disponible pour les métiers manuels et mécanisés



FORÊT
COMPÉTENCES

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

foretcompetences.ca

1 877 864-7126 poste 222

